

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- - -

## Séance du 29 octobre 2009

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente, puis expose les sujets à l'ordre du jour.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles) 1<sup>ère</sup> classe à temps complet dans le cadre d'emploi des agents spécialisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et de supprimer le poste d'ATSEM 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le conseil municipal décide de procéder à l'achat des parcelles cadastrées AC 665 et AC 667 d'une surface respective de 29 ares 62 ca et 7 ares 62 ca et donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à cet achat.

Il décide d'adopter la modification des statuts de la CCAV en réintégrant dans ces derniers la disposition fondamentale ci-après, qui bien qu'implicitement acquise pour tous les élus communautaires de l'époque, n'a pas été reprise dans les nouveaux statuts lors de la transformation du District en Communauté de Communes le 6 novembre 2000 :

*Article 12 : Recettes : Alinéa 9 : les communes verseront 80% du montant total de la taxe foncière sur les propriétés bâties provenant de l'implantation sur leur territoire des entreprises mises en place dans les zones industrielles créées par le District, à l'exclusion de celles qui sont dues à l'initiative des communes en dehors desdites zones.*

Le conseil municipal approuve les modifications budgétaires à apporter au budget communal et de l'eau, soit :

### **BUDGET GENERAL :**



- pour le paiement de travaux supplémentaires de 2 800 € pour la rue des Rochers
- pour assurer le paiement de divers matériels d'un montant de 12 500 € (ordinateurs et téléphones) suite au coup de foudre sur la mairie intervenu le 8 octobre 2009
- pour le paiement des parcelles cadastrées AB17 – AB 18 et AB 222 d'un montant de 333 000 €
- pour le manque de 8 500 € au chapitre 65 autres charges de gestion courante pour assurer les indemnités de novembre et décembre des élus.
- pour payer la redevance d'occupation du domaine public de 354 €.
- pour le manque de 10 € pour le paiement des intérêts d'emprunt.

Par ailleurs, il a été enregistré :

- une recette exceptionnelle de 1 243 € correspondant au remboursement des assurances pour la porte de l'école primaire.
- le remboursement du FC TVA par anticipation dans le cadre du plan de relance 2009 pour les dépenses d'investissement de l'année 2008 d'un montant de 46 022 €.
- 4 465 € au titre des amendes de police 2009

### **soit en investissement :**

#### Dépenses :

- compte 2315 opération 205 rue des Rochers: + 2 800 €
- compte 2183 opération 216 matériel informatique et téléphonique : + 12 500 €
- compte 2135 opération 201 aménagement terrain de basket : - 1 400 €
- compte 2031 opération 207 étude et aménagement des rues : - 4 700 €
- compte 2111 opération 214 acquisition terrains : + 154 000 €
- compte 2138 autres constructions (maison) : + 179 000 €
- compte 020 dépenses imprévues : - 6 713 €

#### Recettes :

- compte 1641 emprunt : 285 000 €
- compte 1342 amende de police : 4 465 €
- compte 10222 versement FCTVA 2008 : + 46 022 €

### **soit en fonctionnement :**

#### Dépenses

- compte 6714 bourse et prix : - 364 €
- compte 66111 intérêts des emprunts : + 10 €
- compte 673 titres annulés sur exercice antérieur : + 354 €
- compte 022 dépenses imprévues : - 8 500
- compte 6531 indemnités des élus : + 8 250
- compte 6533 cotisation de retraite : + 250
- compte 61522 entretien et réparation de bâtiment : + 1 243 €

#### Recettes :

- compte 7788 produits exceptionnels divers : + 1 243 €

### **BUDGET EAU :**

#### **Soit en investissement**

##### Dépenses :

- compte 020 dépenses imprévues : - 400 €
- compte 1641 remboursement d'emprunt : + 400 €

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un remboursement d'AXA suite au remplacement de la porte de l'école primaire qui avait été endommagée suite à un violent coup de vent.

Il rend compte également que la banque retenue pour le prêt en vue de l'achat des parcelles cadastrées AB17- AB 18 et AB 222 situés 53 avenue de la Victoire à Navenne lieu dit "Champs Fourchus", est le crédit agricole : prêt de 330 000 € sur 20 ans à taux fixe puis variable avec remboursement trimestriel.